

Compte Rendu de Réunion - Groupe de travail "Ambiance thermique et vêtements de travail"

Date de la réunion : 17 décembre 2024

Lieu : Boulogne-sur-mer

Présents :

Services DMPL : Sylvain Petit - Directeur, José Sanchez - Directeur Adjoint, Vincent Lefebvre-Responsable de service (SME), Jean-Serge Sambourg-Responsable de service (SMI), Fabien Lemaitre-Responsable de département (DEM), Fabrice Hénon-Responsable de secteur achats et magasin (DEM/SEA), Laurent Adam-Mainteneur des équipements (DEM/SME) Jean-Marie Schalkens-Conseiller de prévention, Suzette Ledoux et Sylvain Bénard - Assistants de prévention DMPL.

DRH : Khady Niasse-El-Gadir-chargée de mission (Service dialogue social et gestion de temps),

Représentants du personnel : Mandy Deramchy-Technicienne d'exploitation portuaire (DA/SGPP), Ronan Magrit-Chargé d'opération (DEM/SME), James Deruy-Agent d'exploitation portuaire (DEM/SEA); Wavrant Stéphane-Conseiller technique (DAJ), Lionel Béral-Agent d'entretien (Etablissement régional déficients visuels – Loos)

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2024

Ronan Magrit transmet la remarque de Jean-Christophe Orsini qui a signalé que certaines de ses observations ne figurent pas dans le compte rendu. Jean-Christophe Orsini est invité à faire connaître à la Direction les éléments manquants.

2) Analyse SEA sur les équipements disponibles en magasin

Cette seconde réunion est dédiée la présentation du travail effectué par le Secteur Achat et Magasin du Service Exploitation Acha. Un état des lieux des équipements de protection individuelle (EPI) et des tenues de travail a été effectué, suivi d'un tri des articles disponibles. Les équipements obsolètes ou non disponibles en magasin ont été retirés de la liste. Le tableau présenté répertorie l'ensemble des EPI par typologie avec une colonne indiquant les activités associées pour chaque équipement. Deux activités ont été ajoutées : « inspection d'ouvrage » et « suivi des travaux ».

A ce jour, 98 articles sont référencés. Il est à noter que le magasin dispose d'un large stock d'articles, mais qu'une méconnaissance de la disponibilité de ces équipements existe chez certains agents.

Jean-Marie Schalkens souligne l'importance de réactualiser la communication sur les EPI, rappelant les responsabilités de chacun en matière de sécurité et l'importance du respect des règles. Cette communication doit s'appuyer sur le règlement EPI de la Région existant (cf. annexe) qui doit être remis à chaque agent, et signé par l'agent et son responsable de service.

Stéphane Wavrant fait remarquer que si ce règlement devait être modifié il conviendrait de soumettre ces modifications en FSC.

Ce travail de tri effectué par SEA pour les EPI est désormais terminé, mais il reste à affiner l'analyse et inclure les vêtements de travail.

Le sujet des protections auditives est abordé. Le magasin dispose de bouchons d'oreille moulés en silicone, de bouchons d'oreille jetables et dispose également de casques anti-bruit.

Les bouchons d'oreille en silicone concernent les activités exposées au bruit de façon quotidienne, les bouchons jetables pour les activités exposées au bruit de façon occasionnelle. Actuellement le magasin fournit systématiquement des bouchons d'oreilles moulés en silicone, mais une analyse plus approfondie est nécessaire pour adapter la dotation en fonction des activités.

Jean-Marie Schalkens rappelle que le port du casque n'est valable que pour une exposition au bruit de moins de 30 minutes, au-delà de ce seuil les bouchons moulés doivent être utilisés. (obligatoires dès exposition à + de 80 décibels). Il indique que l'agent soumis à une activité bruyante très occasionnelle, peut utiliser un casque si celui-ci est de bonne qualité.

Laurent Lesur soulève la question de la formation pour l'utilisation des EPI conformément au règlement EPI en son article 6, mentionnant la difficulté à organiser des sessions pourtant indispensables pour les nouveaux équipements. Vincent Lefebvre confirme que des demandes de formations (EPI Classe 3) demandées il y a 2 ans n'aboutissent pas.

José Sanchez propose de relancer le service formation de la DRH et d'examiner les prestations que les fournisseurs pourraient offrir. Fabrice Hénon se charge d'explorer les possibilités en terme de marché.

3) Dotation de « tenues de travail » adaptées aux ambiances thermiques :

Ronan Magrit fait part des résultats de l'enquête « ambiance thermique » menée par la CGT auprès des agents de la DMPL. L'enquête révèle que de nombreux agents estiment ne pas être correctement équipés pour toutes les conditions thermiques. Les propositions d'améliorations reçues concernent principalement les journées chaudes et froides.

José Sanchez indique que le travail du groupe de travail va permettre de faire des choix adaptés en terme de sécurité, confort et des besoins des agents selon les activités.

Travail par journée chaude : Fabrice Hénon a consulté le titulaire du marché pour la fourniture de tee-shirts adaptés aux conditions de travail. Deux options sont proposées :

- **Location/entretien :** 550 €/mois pour 90 agents avec une dotation de 3 tee-shirts HV à bandes réfléchissantes incluant 20 lavages puis remplacement.
- **Acquisition :** tee-shirt non HV pour un montant entre 12 à 15 € l'unité, sans entretien.

José Sanchez souligne que les tee-shirts HV sont une bonne solution en matière de sécurité, répondant à la fois aux risques thermiques et de visibilité. James Duruy indique que toutes les activités n'obligent pas de porter un tee-shirt HV, si nécessaire le tee-shirt peut être complété avec le gilet HV.

Laurent Lesur indique qu'il faut privilégier la qualité des tee-shirts. Le tissu coton est respirant et moins inflammable. Jean-Marie Schalkens rappelle que le port de tee-shirt n'est pas compatible avec les activités type soudage, meulage etc., pour lesquelles de plus une zone de sécurité est à respecter.

La question du choix entre tee-shirt manches longues ou courtes est soulevée. Jean-Marie Schalkens recommande de privilégier les manches longues pour une meilleure protection solaire, cependant si le choix devait se porter sur un tee-shirt manches courtes, l'utilisation de crème solaire est à prévoir.

Ronan Magrit précise que le sujet ne porte pas uniquement sur le travail en plein soleil mais aussi pour les journées de forte chaleur que l'agent travaille à l'ombre ou en intérieur.

Laurent Lesur indique qu'il sera nécessaire de ne pas oublier de prévoir une coupe femme pour les tee-shirt.

José Sanchez conclut que si le besoin de tee-shirt est avéré, il semble que le modèle manche courte soit le plus adapté.

Il est indiqué que la composition des lots d'EPI doit être adaptée en fonction des activités (ex : dotation systématique actuellement de 5 pantalons, 5 vestes). Une dotation de 5 tee-shirts semble en revanche plus appropriée que 3.

Un bon équilibre est à trouver et nécessite une analyse globale selon les types d'activités.

Travail par journée froide : James Deruy exprime des réserves sur l'adaptabilité de la parka qui peut être contraignante dans certaines situations. La matière est raide, la coupe ample, peu confortable et la longueur malgré le zip du bas peut gêner lorsqu'il est nécessaire de se mettre à genoux ou de monter à l'échelle. Elle ne peut être portée par les collègues qui descendent dans les puits de vanne. Le modèle « bomber » est préféré par certains agents, notamment pour sa coupe ajustée, resserré à la taille et aux manches. Jean-Marie Schalkens indique qu'il doit être possible de s'orienter sur des parkas « techniques » plus confortables, il faut regarder ce qui existe. José Sanchez indique qu'une réflexion sera menée lors du renouvellement du marché.

Ronan Magrit souligne une forte demande de polaires, en particulier pour la mi-saison.

José Sanchez précise que si ce besoin de polaires s'entend, de nouveau une analyse sera effectuée pour déterminer les types d'activités pour lesquels elles sont nécessaires, tandis que d'autres demandes (bonnets, chaussettes etc..) ne seront pas retenues. Jean-Marie Schalkens confirme que les agents des EPLE n'en sont pas dotés non plus.

4) Sujet divers abordés

Plusieurs points ont été abordés dont le déclenchement des horaires décalés en cas de fortes chaleurs.

Actuellement, certains agents estiment que la prise de décision de basculement en horaire décalé est tardive, et suggèrent un déclenchement par le chef de service ou le responsable d'atelier. Une autre hypothèse soulevée par certains collègues serait un passage en horaire d'été pendant toute la période estivale, estimant que les horaires décalés en dents de scie ont un impact sur la fatigue. Un passage en horaire d'été des équipes en régie pendant toute la période estivale entraînerait trop de perturbations compte tenu des interactions avec les autres services et impacterait également l'encadrement. Jugée non compatible avec l'organisation de la direction, cette hypothèse n'est pas retenue.

José Sanchez propose que la procédure actuelle soit stabilisée avec un déclenchement 48 h en amont (sauf le lundi). Fabien Lemaître précise que lors de fortes chaleurs il y a une adaptation du plan de charge et de l'activité. Il confirme que les services enclenchent la demande en fonction de la météo et la décision est prise au niveau du département.

A la question de José Sanchez sur l'existence d'études ou de cadre sur le sujet, Jean-Marie Schalkens indique que la question sur l'impact du travail en horaire décalé de façon discontinue peut être posée au Médecin du travail.

Laurent Lesur indique que la question concerne également les équipes d'astreinte dont les interventions ne peuvent être programmées.

Concernant le déclenchement canicule pour les tertiaires, il est rappelé que ces agents sont concernés par les consignes de l'Institution uniquement. Les horaires décalés ne concernent que les activités industrielles ou régie.

Le bâtiment boulevard Gambetta a également été évoqué avec des problèmes de chauffage, isolation, fenêtres, nettoyage vitrerie etc.... José Sanchez indique que ces sujets sont bien pris en compte. Certaines interventions sont du ressort de la DPS, tandis que pour d'autres sujets l'interlocuteur est la DDTM62, propriétaire du bâtiment. Des échanges sont en cours mais n'aboutissent pas pour le moment malgré des relances pour faire avancer les dossiers.

5. Synthèse et étapes à venir

José Sanchez conclut la réunion en récapitulant les prochaines étapes :

1/ EPI et vêtements de travail : chaque service DMPL assurant des missions en régie va mener les actions suivantes sur la base du document établi par SEA, en ayant une approche par activité

- Relecture et proposition d'ajustements
- Proposition de dotation de tee-shirt manche courte et de polaire, en fonction des activités

2/ Communication sur les EPI et vêtements de travail

- Le règlement EPI arrêté par l'institution sera complété des informations spécifiques inhérentes à l'activité de la DMPL, notamment dans son annexe
- Ce document fera l'objet à minima d'une information en FSC, au même titre que les conclusions du travail de ce groupe
- Le règlement EPI ainsi enrichi sera transmis à chaque collaborateur DMPL concerné, conformément à la procédure de l'institution

3/ Relance du service formation de la DRH sur les formations EPI et prise de contact avec les fournisseurs potentiels

4/ Suivi des demandes en matière de conditions de travail et poursuite notamment des relances concernant le bâtiment Gambetta.

Une prochaine réunion du groupe de travail sera programmée pour faire le point sur les avancées de ces différentes actions.